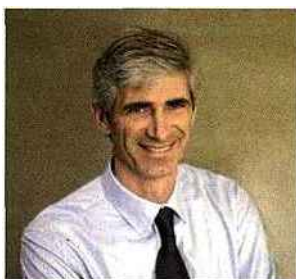




« Les assureurs ne sont pas des banques »



Stéphane Dedeyan,
président de la
commission plé-
nière des assurances
de personnes de
la FFSA, directeur
général de Generali
France

Le Point : Depuis la crise financière, les contrats et fonds en euros ne sont-ils pas devenus des placements risqués ?

Stéphane Dedeyan : Non ! Le capital et les intérêts accumulés sur le contrat sont garantis au quotidien. Seul le rendement futur pourra être affecté par la crise. Et encore ! Un certain nombre de compagnies ont accumulé des réserves appelées provisions pour participation aux excédents qui permettront éventuellement de lisser la performance de leurs fonds euros en compensant une partie de l'impact des marchés financiers.

Et si la Grèce et, par contagion, d'autres pays font faillite ?

Tout d'abord, l'exposition à la Grèce est faible. Chez Generali elle représente moins de 1 % des actifs. La décote de 21 % de la dette grecque, passée dans les comptes au 30 juin, a représenté une charge de 140 millions pour un résultat opérationnel semestriel de 2,4 milliards d'euros. Si on prend l'ensemble des pays à risque, le chiffre monte à 5 %. C'est raisonnable ! Le portefeuille d'une compagnie comprend, d'autre part, à côté des emprunts d'Etat, des obligations d'entreprise, des actions, de l'immobilier, de la trésorerie qui ne sont pas affectés par la crise des dettes souveraines. Et parmi les emprunts d'Etat, il y a des effets de compensation. Durant l'été, par exemple, les assureurs ont engrangé des plus-values sur les titres français, allemands... et des moins-values sur d'autres. Un Etat ne peut pas non plus faire faillite. Il ne peut faire que – et encore – partiellement défaut. Et cela n'arrivera pas nécessairement. L'Espagne va mieux. Pour preuve, les taux espagnols n'ont pas monté. Enfin, les assureurs ont mis en place des outils et des réserves qui leur permettent d'amortir les chocs. Il ne faut pas assimiler les compagnies d'assurances aux banques. Nous ne pouvons pas mourir de crise cardiaque faute de liquidités. Les assureurs n'ont pas besoin d'emprunter sur les marchés financiers pour boucler leur trésorerie. Ils reçoivent l'épargne et de manière régulière les primes de leurs clients. Ils sont structurellement liquides.

Si le rendement des contrats net d'impôts et de prélèvements sociaux est un jour inférieur au taux du livret A, ne craigniez-vous pas une vague de rachats pouvant mettre en péril les assureurs, et donc leur capacité à assumer les garanties en capital données aux clients ?

Les investissements dans le livret A sont plafonnés (15 300 euros), ce qui limite les possibilités d'investissement. Mais, surtout, la différence de rendement ne sera jamais telle qu'elle justifie d'abandonner les avantages de l'assurance-vie en matière de transmission, de complément de retraite, de prévoyance... et avant tout sa souplesse en matière d'investissement en permettant de combiner à la fois la sécurité des fonds euros et les opportunités offertes par les unités de compte ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE ALLARD